



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement en vue de la régularisation administrative d'un bassin de rétention des eaux pluviales d'un lotissement situé sur le territoire de la commune de SAINT-ELOI

Il sera procédé, du lundi 13 mai 2013 au vendredi 14 juin 2013 inclus à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement en vue d'obtenir la régularisation administrative d'un bassin de rétention des eaux pluviales d'un lotissement situé sur le territoire de la commune de SAINT-ELOI, au lieu-dit « Rémeron », déposée par M. le Maire de la commune susmentionnée.

L'enquête publique concerne la commune de SAINT-ELOI.

Le dossier de demande d'autorisation et les pièces qui l'accompagnent seront déposés à la mairie de SAINT-ELOI et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de SAINT-ELOI, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Gérard GUILLAUMIN, à la mairie de SAINT-ELOI, commune siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le document d'incidences seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Gérard GUILLAUMIN, Directeur DDTE en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur siègera à la mairie de SAINT-ELOI, où il recevra les observations du public :

- lundi 13 mai 2013 de 8H30 à 11H30
- mercredi 22 mai 2013 de 14H00 à 17H00
- jeudi 30 mai 2013 de 14H30 à 17H30
- samedi 8 juin 2013 de 8H45 à 11H45
- vendredi 14 juin 2013 de 14H45 à 17H45

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Mme Josette DESBORDES, Technicien supérieur de la DDT en retraite.

.../...

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Jean-Marc DULY – Maire de la commune de SAINT-ELOI.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'à la mairie de SAINT-ELOI aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.